

b) Au sein du Ministère, les services suivants participent, à divers échelons, à l'étude des futuribles ou aux études connexes de prévision à long terme:

- la Direction générale de la planification à long terme (Santé)
- la Direction de la planification à long terme (Bien-être social)
- la Direction générale de la protection de la santé
- la Direction générale des programmes de la santé
- la Direction générale de la santé et du sport amateur.

La plupart des activités de planification au sein du Ministère, telles que l'analyse des politiques, la planification des frais imprévus, l'analyse des tendances et les scénarios organisationnels, font état de la prospective, même si on ne les considère pas expressément comme des efforts tendant aux "études de l'avenir". Les tendances socio-économiques et scientifiques, les corrélations possibles des disciplines et les solutions de rechange et leurs répercussions font généralement partie de l'arrière-plan devant lequel se dresse la planification à moyen et à long terme de la Santé et du Bien-être social.

4.2 PLANIFICATION DE L'ÉTUDE DES FUTURIBLES

125. Ordre des priorités. Les études de l'avenir, au sein du Ministère, sont habituellement conçues en fonction des trois assertions suivantes: a) elles assurent un "système de préalerte", b) elles élargissent la base du processus décisionnel et celle des délais requis, et c) elles développent la capacité d'adaptation aux changements. L'ordre des priorités varie selon les directions impliquées. Par exemple, la Direction générale de la protection de la santé, qui est chargée de protéger les